

**Septembre 2023**



Depuis fin janvier 2022, les conseils municipaux, les agriculteurs locaux et le Groupe VALOREM étudient la possibilité d'installer un projet agrivoltaïque sur les communes de Losse et Escalans. Actuellement, 8 sites sont étudiés pour installer des centrales agrivoltaïques, conjuguant agriculture et production d'énergie verte. Cette lettre d'information vous présente les grandes lignes du projet.

**PARTICIPEZ  
À LA RÉUNION  
PUBLIQUE !**

**Jeudi 2 novembre  
à 18h30**

Salle située au 10, Rue de l'Ecole à Losse

## VALOREM, QUI SOMMES-NOUS ?

Groupe français et indépendant depuis 1994, VALOREM accompagne les collectivités et propriétaires / exploitants dans le développement de leurs projets en énergies renouvelables en France et à l'international.



Solaire



Eolien



Off-shore



Hydroélectrique



Hydrogène



## ZOOM SUR LE PROJET DES LANDES D'ARMAGNAC



Fin janvier 2022, VALOREM a rencontré les élus des communes de Losse et Escalans afin d'échanger sur la possibilité de développer un projet agrivoltaïque. Le conseil municipal a délibéré en faveur de VALOREM grâce à la qualité de l'offre proposée, les valeurs véhiculées par l'entreprise, la complémentarité du projet entre des exploitations agricoles et la production d'électricité verte mais aussi grâce à la contribution du projet à la vie économique du territoire.

Le projet se développe sur plusieurs parcelles agricoles en exploitation : maïsiculture, élevage avicole, ovin etc.

Sources : \*Chiffres RTE / ENEDIS 2019 - \*\*Hors chauffage et eau chaude



**8 zones**  
étudiées



**420 ha**  
de surface étudiée



**110 Mwc**  
de puissance  
maximale estimée



**120 GWh**  
de production  
annuelle estimée



**41 000 tonnes**  
de CO<sup>2</sup> évitées\* comparé  
à une centrale à gaz



Equivalent à **10%**  
des besoins électriques  
du département des  
Landes\*\*

## → L'OBJECTIF DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Construire une co-activité agricole et solaire pour aller vers une agriculture économiquement viable, durable et intégrée aux filières locales.

Types de cultures envisagées dans l'agrivoltaïsme :



**Cultures inter-rang**  
maraîchage, grandes cultures etc.



**Cultures sous panneaux mobiles**  
arboriculture, baies, etc.



**Élevage**  
pâturage ovin, caprin, volaille etc.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**L'agrivoltaïsme** : est une pratique conjuguant l'agriculture et la production d'énergie verte sur une même surface.

Elle permet de soutenir les activités agricoles sous toutes leurs formes tout en oeuvrant pour la transition énergétique.



## L'IMPLANTATION DU PROJET

### SUR LES COMMUNES DE LOSSE & ESCALANS

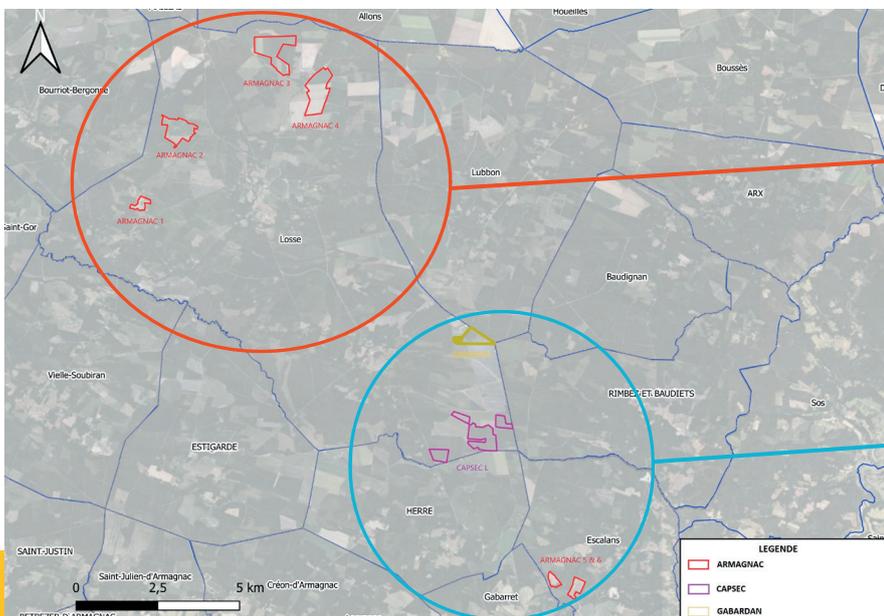
Au total, huit zones réparties entre les deux communes sont actuellement étudiées. Pour une meilleure lisibilité, l'équipe projet les a regroupées en 3 périmètres distincts :

- **Projet d'Armagnac** : 220 ha sur Losse  
29 ha sur Escalans
- **Projet de Capsec** : 133 ha sur Losse
- **Projet de Gabardan** : 34 ha sur Losse

La plupart des parcelles concernées sont exploitées (maïsiculture, sylviculture, élevage ovin etc.). En concertation avec certains propriétaires, elles évolueront vers un

nouveau modèle agricole énergétique et durable avec l'installation de nouvelles cultures, comme la luzerne et le développement d'activités d'élevage. L'idée : créer une véritable synergie agricole sur le territoire tout en produisant de l'énergie verte !

Les acteurs du monde agricole landais et du territoire des Landes d'Armagnac sont associés à ce projet pour co-construire un dispositif vertueux avec un double usage des terres, qui répondra à la fois aux enjeux de la transition énergétique et de la filière agricole.



CULTURE DE FOURRAGE ET VOLAILLE



ÉLEVAGE : BOVIN BAZADAISE ET OVIN



## UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier **le milieu humain** (paysage, usage des terrains) et **naturel** (faune, flore et habitats) de la zone potentielle d'implantation.

Réalisées par des spécialistes indépendants, **ces études approfondies permettent de valider la faisabilité du projet** et de **définir l'implantation la plus adaptée** au site et à son environnement.

Sur le projet agrivoltaïque des Landes d'Armagnac, cette étude de faisabilité s'est étalée sur 12 mois (d'août 2022 à août 2023).

**Les études et inventaires ont soulevé des enjeux environnementaux.**

Des espèces protégées ont notamment été identifiées ainsi que des zones humides à conserver.

**La démarche ERC (éviter, réduire, compenser) que nous appliquons sur chacun de nos projets, nous a permis de délimiter une zone plus de 100 ha à préserver.** Nous pouvons désormais définir les implantations les plus adaptées pour les centrales solaires. Elles vous seront présentées prochainement.



Fadet des Laïches



Fauvette des Pitchou



## LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE



**Soutien à l'installation d'un agriculteur local pour développer son activité d'élevage bovin**



**Création d'un atelier de fourrage s'inscrivant dans le "plan protéine" européen et national**



**Sécurisation des besoins en pâturage** pour accueillir les activités d'élevage



**Projet construit et soutenu par les agriculteurs exploitants et les municipalités**



## → LES ATOUTS DU PROJET



Un projet d'intérêt intercommunal



Un projet qui contribue au dynamisme économique local



Un projet agricole innovant



# LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

2023	2024	2025	2026	2027
AOÛT	MAI	SEPTEMBRE	SEPTEMBRE	DÉCEMBRE
Fin des études environnementales et agricoles	Dépôt des demandes de permis de construire	Demandes des autorisations	Ouverture du chantier	Mise en service du projet
FIN 2023 Définition des implantations				

/!\ Sous réserve de modifications



## LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE



Une réalisation agrivoltaïque de VALOREM dans l'Aube, le parc de Lassicourt, avec l'installation d'un pâturage ovin.

L'installation d'un parc solaire a pour objectif de **produire de l'électricité**. En fonction des équipements mis en place, **la production sera plus ou moins importante**.

Quelle que soit la technologie retenue, **l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche** en sachant qu'il n'y a pas de stockage d'électricité prévu sur site.

Les panneaux photovoltaïques **produisent de l'électricité** sous forme de **courant continu**. Les onduleurs transforment ce dernier en **courant alternatif** et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin **le poste de livraison** véritable organe de contrôle du parc, fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.



PLUS D'INFORMATIONS :

[www.parc-photovoltaïque-landes-armagnac.fr](http://www.parc-photovoltaïque-landes-armagnac.fr)

### Lettre d'information

Septembre 2023  
Communes de Losse et Escalans

Directeur de la publication  
Communication VALOREM

### Votre contact dédié

Loïc-Manuel Barrios-Cubillo  
Chef de Projets

Loic-Manuel.BARRIOS-CUBILLO@valorem-energie.com  
06 29 59 00 40

### Agence VALOREM

213, Cours Victor Hugo  
33130 Bègles

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

